

**CONDITIONS TARIFAIRES - extrait des  
CONDITIONS applicables AUX PARTICULIERS  
à compter DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021  
tarifs TTC exprimés en francs CFP (XPF)**

**EXTRAIT STANDARD DES TARIFS\***

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package)  
et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES	TARIF EN XPF
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc) : <b>Espace client</b> (Internet) dont l'accès à l' <b>Applimobile</b> (hors coût du fournisseur d'accès à Internet)	Accès Free : <b>Gratuit</b> Accès Light : 2280 F par an Accès Particuliers : 3500 F par an
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <b>SocMs</b> (hors coût de communication)	Abonnement <b>Gratuit</b> Facturation par message reçu : - Du 1 <sup>er</sup> au 5 <sup>e</sup> message : 100 F - Du 6 <sup>e</sup> au 20 <sup>e</sup> message : 70 F - Du 21 <sup>e</sup> message et au-delà : 50 F plafond mensuel : 3 000 F
Tenue de compte	410 F par mois, soit 4 920 F par an
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) - <b>VISA</b>	5 990 F par an
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit différé) - <b>VISA ou MASTERCARD</b>	5 735 F par an
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement à autorisation systématique) - Carte bancaire privative <b>SOCREDO classic</b>	3 786 F par an
Retrait d'espèces dans un DAB d'un autre établissement avec une carte bancaire en Polynésie française	120 F par opération
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement - <b>MANINA Pocket</b>	2 900 F par an
Virement occasionnel (SEPA COM)	0,25% du montant de l'opération, minimum : 1 541 F, maximum 14 229 F Frais de correspondant : - en agence : 2 412 F par opération - par Internet : 500 F par opération
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Par prélèvement : <b>Gratuit</b>
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Mise en place d'une autorisation de prélèvement : <b>Gratuit</b>
Commission d'intervention	1 000 F/ opération, plafonné à 10 000 F / mois

\*Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet, un extrait standard des tarifs.

## OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

### OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture	Gratuit
Versement initial minimum :	
- compte en XPF : 10 000 XPF	
- compte en devise : 500 000 XPF	
Transfert de compte dans une autre agence de la Banque SOCREDO	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire (à compter du 01/01/2020)	Gratuit

### RELEVÉS DE COMPTE

Relevé mensuel	Gratuit
Relevé mensuel édité sur automate de consultation	Gratuit
Relevé mensuel sur Espace client (Internet)	Compris dans l'abonnement
Relevé électronique (antérieur à 12 mois glissants)	100
Relevé à la demande au guichet (date à date, duplicata par mois édité)	1 016
Relevé quotidien (forfait mensuel)	3 012
Relevé décadaire (forfait mensuel)	1 794
Relevés télétransmis (forfait mensuel)	3 012
Récapitulatif annuel des frais	Gratuit

### INFORMATION ANNUELLE DES FRAIS BANCAIRES

En début de chaque année, vous recevez un récapitulatif annuel des frais bancaires prélevés au cours de l'année précédente au titre de la gestion de votre compte de dépôt.

### INFORMATION PRÉALABLE AVANT DÉBIT

En cas d'irrégularités et d'incidents, vous êtes informés gratuitement via votre relevé de compte mensuel, du montant et de la dénomination des frais bancaires que la Banque prélèverait sur votre compte de dépôt. Ce qui vous permet de contrôler lesdits frais bancaires qui vous sont prélevés et éventuellement d'en contester la validité. Ces frais bancaires ne seront prélevés qu'après un délai minimum de 14 jours à compter de la date d'arrêt du relevé de compte.

### TENUE DE COMPTE

Tenue de compte (forfait mensuel)	410
Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (RIB, IBAN)	Gratuit
Gestion des excédents (commission annuelle)	13 196
Gestion des déficits (commission annuelle)	15 836
Tenue de compte inactif (par an et par compte de dépôt, à concurrence du solde disponible) – (à compter du 01/01/2020)	3 600

### SERVICES EN AGENCE

#### Dépôt/Retrait

Dépôt/Versement d'espèces	Gratuit
Retrait au guichet sur compte à vue sans carte de retrait	Gratuit
Retrait au guichet sur compte à vue avec carte de retrait	350
Rouleau pour pièces	30

#### Remise de chèques

##### Remise de chèques en XPF (à l'encaissement)

Dépôt/Remise de chèques au guichet ou dans un automate	Gratuit
Remise de chèques erronée	310

##### Chèque Banque SOCREDO hors de Polynésie française

Commission d'encaissement sauf C.C.P., Trésor, C.D.C.	0,25%
• Minimum	1 808
• Maximum	14 470
Frais de port	964

Les frais sont perçus par la banque qui présente le chèque en compensation, et sont rajoutés au montant initial du chèque.

##### Remise de chèques en devise (à l'encaissement ou à l'escompte)

Chèques tirés sur un compte domicilié hors de Polynésie française

##### Remise de chèques en devise : à l'encaissement

Crédit en compte : à réception du crédit chez le correspondant

Environ 6 semaines après le dépôt

Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE(1))	Cours transfert "Achat"
Commission d'encaissement (fixe)	2 170
Frais de port	964
<u>Remise de chèques en devise : à l'escompte (en valeur)</u>	
Sous réserve d'acceptation par la banque	
Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE(1))	Cours chèque de voyage "Achat"
Commission d'escompte (par remise)	1%
Minimum	3 012
Frais de port	964
<u>Impayés/Chèque en devise</u>	
Frais d'impayé	3 616
Frais de port	964
Frais de protêt	3 616
NB : à ces frais s'ajoutent les frais réels	
Frais réclamés par le correspondant ou la banque tirée	Frais réels
<b>Change de devises</b>	
<b>Cours pratiqué</b>	
Billets de banque en devise : opération d'achat	Cours "Achat"
Billets de banque en devise : opération de vente	Cours "Vente"
Chèque de voyage en devise : opération d'achat	Cours chèque de voyage "Achat"
Chèque de voyage en devise : opération de vente	Cours chèque de voyage "Vente"
<b>Achat par la Banque de billets de banque</b>	
<u>Commission de manipulation</u>	
Client SOCREDO : crédit du compte client en XPF ou en devise	500
Non Client SOCREDO : par remise en espèces pour une contre-valeur maximale de 500 EUR	1 000
Vente par la Banque de billets de banque	
<b>Vente par la Banque de billets de banque</b>	
<u>Commission de manipulation</u>	
Client SOCREDO : par débit du du compte client en XPF ou en devise	500
Non Client SOCREDO : par remise en espèces, pour le montant de la levée de caution de rapatriement, ou pour une contre-valeur maximale de 500 EUR	1 000
<u>Commission de remise de devise en espèces</u> <u>(pour les autres devises que l'Euro)</u>	
Client SOCREDO : par débit du compte client en devise, dans la devise du compte	3%
Minimum 19,88 EUR/21 USD/30 NZD/30 AUD	2 412
<b>Achat par la Banque de chèques de voyage</b>	
<u>Commission de manipulation</u>	
Client SOCREDO : par crédit du compte client en XPF ou en devise	500
Non client SOCREDO étranger (sur présentation du passeport) : par remise en espèces, pour une contre-valeur maximale de 1 000 EUR (soit 119 332 XPF) uniquement pour un client occasionnel	1 000
<b>Changeur de devises sur automate</b>	
Commission de change en espèces (par opération)	600
<b>Frais divers</b>	
Frais d'étude pour une demande d'ouverture de compte à distance	11 146
Ouverture de compte chez nos partenaires :	
frais de dossier	12 058
Frais de mise à disposition de fonds sur place	2 412
Frais de virement à CCP FRANCE pour clôture par voie normale	2 412
<b>Attestations</b>	
Attestations diverses (hors caution de rapatriement)	3 560
Attestations origine des fonds	8 694
<b>Frais de recherche</b>	
Recherche au guichet (par mois édité)	1 526
Recherche aux archives (par document et par compte)	2 440
- Maximum	36 612
Procédure de recherche en urgence (supplément forfaitaire)	5 900
<b>Frais d'envoi de documents</b>	
Par courrier en Polynésie française	1 016
Par courrier hors Polynésie française	1 322

Par courrier électronique	670
Par télécopie, selon la destination :	
- FRANCE/EUROPE	2 412
- NOUVELLE-CALÉDONIE	1 446
- AUSTRALIE/NOUVELLE-ZÉLANDE/FIDJI/COOK	2 892
- U.S.A./JAPON/ASIE	4 822
- POLYNÉSIE FRANÇAISE	724
<b>Succession</b>	
Frais de traitement	10 170

## BANQUE À DISTANCE (HORS COÛT DE COMMUNICATION)

**Centre de relation clientèle 24h/24 et 7J/7 au 40 47 00 00**

**Espace client (Internet) : [www.socredo.pf](http://www.socredo.pf) (abonnement annuel)**

Accès Free	<b>Gratuit</b>
Accès Light	2 280
Accès Particuliers	3 500

**Serveur vocal ALLOSOC 24h/24 et 7j/7 au 44 25 65**

**Message sur téléphone mobile : SOCMS**

Abonnement	Gratuit
Commission par message reçu	
• Du 1 <sup>er</sup> au 5 <sup>e</sup> message (par message reçu)	100
• Du 6 <sup>e</sup> au 20 <sup>e</sup> message (par message reçu)	70
• Du 21 <sup>e</sup> message et au-delà (par message reçu)	50
Plafond mensuel	3 000

## MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

### Gratuité des frais d'opposition

Dès lors qu'un Particulier fait, à son initiative, une demande d'opposition sur carte, virement ou prélèvement pour l'un des quatre motifs ci-dessous, ce service est gratuit :  
Perte, vol, utilisation frauduleuse, liquidation ou redressement judiciaires du bénéficiaire du paiement.

## CARTES

### Serveur d'opposition :

- en Polynésie française ou à l'étranger : n° (689) 40 47 00 18 (pour toutes cartes)
- en France : n° 00 (33) 140 144 600 (pour les cartes VISA et Mastercard)

### Carte bancaire privative (à autorisation systématique) - cotisation annuelle

Carte SOCREDO Classic	3 786
Carte SOCREDO Classic supplémentaire délivrée sur le même compte	2 372
Carte SOCREDO Gold	12 000
Carte SOCREDO Gold supplémentaire délivrée sur le même compte	9 000
Carte de "crédit renouvelable" : 1 <sup>re</sup> carte	<b>Gratuit</b>
Carte de "crédit renouvelable" : 2 <sup>e</sup> carte	<b>Gratuit</b>

### Cartes Bancaires Internationales (C.B.I.), à débit différé - cotisation annuelle

Carte VISA Classic ou MASTERCARD Classic	5 735
Carte VISA Premier ou MASTERCARD Gold	18 990
<b>Cartes Bancaires Internationales (C.B.I.), à débit immédiat - cotisation annuelle</b>	
Carte VISA Classic	5 990
Carte VISA Premier	18 990
Carte CIRRUS (Suncard)	3 973

### Cartes bancaires internationales (CBI), à autorisation systématique - cotisation annuelle

Carte VISA Electron	5 200
---------------------	-------

### Packages Cartes Bancaires Internationales, pour un même porteur et même compte - cotisation annuelle

#### Carte à débit différé

Carte VISA Classic + Carte MASTERCARD Classic	8 603
---	-------

Carte VISA Classic ou Carte MASTERCARD Classic + Carte VISA Premier ou Carte MASTERCARD Gold	21 858
--	--------

Carte VISA Premier + Carte MASTERCARD Gold	28 485
--	--------

#### Carte à débit immédiat

Carte VISA Classic + Carte VISA Premier	21 985
---	--------

## Cartes AMERICAN EXPRESS

Carte CENTURION Green ou Gold  
Carte AIR TAHITI NUI Classic ou Gold

Tarifs OFINA  
Tarifs OFINA

### Retrait par carte

#### En Polynésie française

Retrait au guichet (par opération) - Cash Advance	516
Retrait en XPF sur automate SOCREDO	<b>Gratuit</b>
Retrait en XPF sur automate autre banque locale (par opération)	120
Retrait en devise sur automate SOCREDO (par opération)	600
Retrait en devise sur automate autre banque locale (par opération)	716

#### Hors Polynésie française, avec carte bancaire privative

Retrait en XPF ou EURO (commission par opération)	1,50 euro
Retrait en devise (hors EURO) (commission par opération) (commission par opération)	1,50 euro + 2,50%

#### Hors Polynésie française, avec C.B.I.

Retrait en XPF ou EURO	<b>Gratuit</b>
Retrait en devise (hors EURO), (commission par opération)	1,50 euro + 2,50%

### Paiement par carte bancaire privative

Paiement en XPF ou EURO	<b>Gratuit</b>
Paiement en devise (hors EURO), (commission par opération)	2,50%

### Paiement par C.B.I.

Paiement en XPF ou EURO	<b>Gratuit</b>
Paiement en devise (hors EURO), (commission par opération)	2,50%

### Frais divers carte

Envoi par courrier en recommandé en Polynésie française (par carte)	1 016
Envoi par courrier en recommandé hors Polynésie française (par carte)	1 322
Frais de gardiennage par carte (au-delà de 6 mois)	2 000
Frais de destruction par carte (post gardiennage)	2 000
Frais de restitution de carte après capture dans un distributeur	1 000
Ré-édition code secret : carte bancaire privative	510
Ré-édition code secret : carte bancaire internationale	1 016
Modification de plafond carte bancaire privative	<b>Gratuit</b>
Modification de plafond C.B.I. Visa / Mastercard	6 610
Modification de plafond carte Visa Electron (C.B.I. à autorisation systématique)	3 000
Ré-édition de relevé mensuel C.B.I.	1 204
Frais de recherche pour réclamation non fondée sur transaction locale (par réclamation)	3 616
Frais de recherche pour réclamation non fondée sur transaction hors Polynésie française (par réclamation)	9 044

### Frais d'opposition

Frais d'opposition à l'initiative du client (pour vol, perte, utilisation frauduleuse) - Carte bancaire privative	<b>Gratuit</b>
Frais d'opposition et/ou résiliation pour utilisation abusive	6 406

### Frais de clôture

Frais de clôture : carte bancaire privative ou C.B.I.	2 412
Frais de clôture : carte de "crédit renouvelable"	<b>Gratuit</b>

## VIREMENTS/TRANSFERTS PONCTUELS (EN XPF OU EN DEVISE/LOCAL OU ÉTRANGER)

### Virement ponctuel local (en XPF)

En faveur d'un autre compte SOCREDO, au guichet ou par Internet	<b>Gratuit</b>
En faveur d'un compte dans une autre banque, au guichet	431
En faveur d'un compte dans une autre banque, par Internet	Compris dans l'abonnement

### Virement/Transfert en devise, sur place ou hors place (à destination d'une banque locale ou étrangère)

#### Virement/ transfert émis en devise

Cours devise de l'EEE ou hors EEE(1)	Cours transfert "Vente"
Valeur devise de l'EEE(1) (en jour ouvrable)	J
Valeur devise hors EEE(1) (en jour ouvrable)	J-1

#### Virement/Transfert émis en XPF ou en EUR

(SEPA COM Pacifique) (France métropolitaine et la communauté d'Outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna))	
Commission de transfert (au guichet ou par Internet)	0,25%
• Minimum	1 541
• Maximum	14 229

<u>Par SEPA COM Pacifique</u>	
• Frais de transfert au guichet	2 412
• Frais de transfert - Métropole (par Internet)	500
<u>Par émission d'un chèque (au guichet)</u>	
• Frais de confection de chèque	2 412
• Frais de port (si expédié)	964
<b>Virement/Transfert émis en devise (SWIFT) (dont Euro)</b>	
<u>Commission de transfert (au guichet ou par Internet)</u>	0,25%
• Minimum	1 541
• Maximum	14 229
<u>Par SWIFT (au guichet ou par Internet)</u>	
• Frais de transfert	2 412
• Frais de correspondant (France métropolitaine et Outre-mer)	1 236
• Frais de correspondant (hors France métropolitaine et Outre-mer)	Frais réels
• Frais de la banque bénéficiaire (hors France métropolitaine et Outre-mer)	Frais réels
<u>Par émission d'un chèque - hors USD (au guichet)</u>	
• Frais de confection de chèque	2 412
• Frais de port (si expédié)	964
<u>Emission d'un chèque de banque à remettre au guichet de BNZ</u>	
• Chèque d'un montant maximum de 5 000 NZD	
• Cours appliqué	Cours du transfert
• Commission de confection de chèque	1%
Minimum	1 530
<b>Frais divers virement/Transfert émis en devise</b>	
Frais réclamés par le correspondant	Frais réels
Recherche du R.I.B (incomplet ou erroné)	602
Recherche données incomplètes ou erronées	3 012
Frais de recherche	3 012
Procédure de transfert en urgence (supplément forfaitaire)	3 012
Mise à disposition sur la France et l'étranger	2 412
Copie SWIFT au guichet	516
<b>Virement/Transfert reçu en devise (SEPA COM Pacifique)</b>	
Cours devise de l'EEE <sup>(1)</sup>	Cours transfert "Achat" J
Valeur devise de l'EEE <sup>(1)</sup> (en jour ouvrable)	
<u>Crédit d'un compte SOCREDO libellé en XPF</u>	
Commission de virement	<b>Gratuit</b>
<u>Crédit d'un compte dans une autre banque</u>	
Commission de paiement	0,25%
• Minimum	2 412
• Maximum	12 204
<b>Virement/Transfert reçu des correspondants (SWIFT)</b>	
Cours devise de l'EEE ou hors EEE(1)	Cours transfert "Achat"
<u>Crédit d'un compte SOCREDO libellé en XPF</u>	
Valeur (en jour ouvrable)	J + 3
Commission de virement	610
<u>Crédit d'un compte SOCREDO en devise</u>	
Valeur (en jour ouvrable)	J + 1
Commission de virement	610
<u>Crédit d'un compte dans une autre banque</u>	
- Commission de transfert : règlement en XPF	0,25%
• Minimum	2 412
• Maximum	12 204
- Commission de transfert : règlement en devise	0,25%
• Minimum	2 412
Frais de transfert	2 412
<u>Retour des fonds à l'expéditeur</u>	
Commission de transfert	0,25%
• Minimum	1 541
• Maximum	14 229
Frais de transfert	2 412

#### VIREMENTS PERMANENTS (EN XPF OU EN DEVISE/LOCAL OU ÉTRANGER)

Les virements permanents ne sont pas autorisés sur un compte sur livret

##### Virement permanent local (au guichet)

Virement permanent d'une durée inférieure à 12 mois 2 703

Virement permanent d'une durée supérieure à 12 mois (cotisation annuelle) 3 786

# NOS CONSEILS

## VOS RETRAITS PAR CARTE

La Banque SOCREDO met à votre disposition un réseau de 75 Distributeurs Automatiques de Billets dans toute la Polynésie française.

Nous vous conseillons d'effectuer vos retraits par carte de préférence dans les distributeurs de la Banque SOCREDO, car en dehors de notre réseau vos retraits vous seront facturés.

## GAGNEZ DU TEMPS POUR VOS OPÉRATIONS

La Banque SOCREDO met à votre disposition dans ses agences des guichets automatiques bancaires, des bornes de dépôts valorisés, des distributeurs de billets, des automates de remises de chèques.

Nous vous invitons à utiliser notre gamme d'automates en libre-service qui vous permet d'effectuer vos opérations gratuitement et en gagnant du temps. Vous disposez également avec [www.socredo.pf](http://www.socredo.pf) d'un site Internet complet vous permettant de consulter vos comptes, vos placements et vos crédits, d'effectuer vos opérations, de télécharger vos relevés... en toute liberté et en toute sécurité.

## QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE CARTE OU DE VOTRE CHÉQUIER ?

Vous devez au plus vite faire opposition auprès de votre banque, et s'il s'agit d'un vol, vous devez également faire une déclaration aux autorités de police.

### Faire opposition sur votre carte :

En cas de perte ou de vol :

- Que vous soyez en Polynésie Française ou à l'étranger, appelez le **+689 40 47 00 18** (accessible 24h/24 et 7j/7), taper 1 et composez les 19 chiffres de votre carte SOCREDO ou les 16 chiffres de votre carte internationale.
- Si vous êtes en voyage en France, appelez immédiatement le **00 (33) 140 144 600** (accessible 24h/24 et 7j/7) pour les cartes CB VISA et Mastercard, vous dialoguerez avec une opératrice qui vous aidera pour l'opposition de votre carte.
- Dans tous les cas, confirmez ensuite dès que possible votre opposition auprès de votre agence ou par fax au 40 41 53 56.

## COMMENT NOUS CONTACTER

**40 47 00 00**

**Du lundi au vendredi : 07h00 - 17h00**



**BANQUE SOCREDO**

Banque SOCREDO, S.A.E.M. au capital de 22 milliards de F.CFP

RCS TPI 59 1 B Papeete

N° TAHITI : 075390 - Intermédiaire d'assurance

Siège social : 115 rue Dumont d'Urville

BP130 - 98713 - Papeete RP - TAHITI - Polynésie française

Tél. : (689) 40 41 51 23 - Fax : (689) 40 41 52 83

E-mail : [dirgen@socredo.pf](mailto:dirgen@socredo.pf)

<b>Virement permanent local</b> (par Internet)	Compris dans l'abonnement
<b>Virement permanent étranger</b> (au guichet ou par Internet)	
Virement permanent d'une durée inférieure à 12 mois	2 703
Virement permanent d'une durée supérieure à 12 mois (cotisation annuelle)	3 786
Pour un virement permanent vers l'étranger, à chaque virement s'ajoutent les frais et commissions de transfert vers l'étranger, (se référer à " <b>Virement/Transfert en devise</b> ")	
<b>Frais divers - Virements permanents</b>	
Modification de virement permanent (au guichet)	1 728
Modification de virement permanent local (par Internet)	Gratuit
Annulation de virement permanent	Gratuit
Rejet de virement irrégulier (ponctuel ou permanent) à la charge du débiteur	3 024
<b>PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES</b>	
Les prélèvements ne sont pas autorisés sur un compte sur livret	
Mise en place d'un avis de prélèvement automatique	Gratuit
Forfait annuel de gestion (quel que soit le nombre de prélèvements en place)	1 162
Opposition prélèvement	Gratuit
<b>CHÈQUES</b>	
<b>Délivrance de chéquier</b>	Gratuit
Frais de gardiennage chèquiers (pendant 2 mois)	Gratuit
Frais de destruction par chéquier (post gardiennage) :	2 700
Envoi par courrier en recommandé en Polynésie française	1 016
Envoi par courrier en recommandé hors Polynésie française	1 322
Chèque Service aux Particuliers (CSP) :	
le chéquier contient 5 chèques pré-imprimés (selon tarif réglementé en vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019)	9 050
<b>Chèque de banque</b>	
Emission d'un chèque de banque en XPF (par chèque)	2 200
Envoi chèque de banque par courrier en recommandé en Polynésie française	1 424
Emission d'un chèque de banque en devise (se référer à " <b>Virement/Transfert en devise</b> ")	
<b>Opposition au chèque</b>	
Opposition au chèque en XPF	
• Ouverture dossier opposition	Gratuit
• Déclaration d'un chèque ou d'un chéquier en opposition	1 324
Opposition au chèque en devise (dont EUR)	
• Frais d'ouverture de dossier	2 316
• Commission forfaitaire	2 316
• Frais réclamés par le correspondant	Frais réels
<b>Rejet de chèque</b>	
Rejet de chèque irrégulier (hors défaut de provision), par chèque, à la charge du tireur	3 024
<b>OFFRES GROUPÉES DE SERVICES</b>	
<b>Forfaits HIVA PLUS : l'essentiel de votre banque en un seul compte</b> (cotisation mensuelle)	
Le forfait HIVA PLUS comprend : un compte à vue, une carte bancaire, une assurance Manina POCKET, un abonnement Allosoc, un abonnement au service SOCMS et un abonnement « Espace client » (Internet) / Application mobile.	
<b>HIVA PLUS Essentiel</b> : incluant la carte bancaire privative SOCREDO Classic	900
<b>HIVA PLUS Privilège</b> : incluant la carte bancaire privative SOCREDO Gold	1 600
<b>HIVA PLUS Référence</b> : incluant une carte bancaire internationale VISA Classic ou MASTERCARD Classic	1 100
<b>HIVA PLUS Premium</b> : incluant une carte bancaire internationale VISA Premier ou MASTERCARD Gold	2 100
<b>Client EZEE : client âgé de 16 à 25 ans ayant un compte</b>	
Abonnement « Espace client » (Internet)	Gratuit
Carte bancaire privative SOCREDO Classic	Gratuit
<b>Client EZEE avec un Crédit Etudes : âgé de moins de 30 ans</b>	
Frais de tenue de compte à vue	Gratuit
Carte bancaire internationale :	
Cirrus (Suncard) ou VISA (à débit immédiat avec caution des parents)	Gratuit

Virement hors Polynésie française

- par Internet : toute destination
- au guichet : exonération des frais de transfert uniquement vers l'étranger
- par un mandataire de l'étudiant :  
se référer à "Virement/Transfert en devise  
à destination d'une banque locale ou étrangère"

## DES SERVICES BANCAIRES POUR TOUS

### Offre spécifique aux personnes en situation de fragilité financière

Il est prévu une offre spécifique pour les Particuliers en situation de fragilité financière, telle que définie par la loi, avec une gamme de produits et services bancaires de base à un tarif forfaitaire de 360 XPF par mois.

#### Offre solidarité

La Banque SOCREDO va plus loin que la réglementation et propose l'Offre SOLIDARITÉ.

Toute personne bénéficiant du Régime de Solidarité Territoriale est éligible à cette offre.

Elle a pour objectif de permettre aux clients les plus démunis de bénéficier gratuitement d'un ensemble de prestations bancaires de base, constitué de :

- un compte à vue,
- une carte privative (retraits et paiements limités au disponible du compte),
- des virements permanents (pour le loyer par exemple),
- des prélèvements (pour les charges du ménage telles que le règlement des factures EDT, OPT...),
- des chèques de banque.

### Offre Clientèle Fragile (forfait mensuel) (clientèle de Particuliers)

Cette offre contient :

- 1- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt ;
- 2- Une carte de paiement à autorisation systématique ;
- 3- Le dépôt et le retrait d'espèces en agence de l'établissement teneur du compte ;
- 4- Quatre virements mensuels, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements en nombre illimité ;
- 5- Deux chèques de banque par mois ;
- 6- Un moyen de consultation à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement ;
- 7- Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte ;
- 8- La fourniture de relevés d'identité bancaires ;
- 9- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention (cf. tarif commission d'intervention) ;
- 10- Un changement d'adresse une fois par an.

#### Le droit au compte

Toute personne physique ou morale qui s'est vu refuser l'ouverture d'un compte, et qui ne dispose d'aucun autre compte de dépôt, peut saisir l'Institut d'Emission d'Outre-Mer.

Celui-ci désigne un établissement bancaire pour procéder à l'ouverture d'un compte dans les 3 jours ouvrés suivant la réception des pièces justificatives demandées.

La banque désignée doit mettre gratuitement à disposition du client un ensemble de services bancaires de base définis par la loi.

### Services Bancaires de Base (SBB) dans le cadre du droit au compte

- L'ouverture, tenue et clôture du compte ;
- un changement d'adresse par an ;
- la délivrance à la demande de RIB ;
- la domiciliation des virements bancaires ;
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
- les paiements par prélèvements, titre interbancaire de paiement ou par virement bancaire, ce dernier devant être réalisé aux guichets ou à distance ;
- des moyens de consultation à distance du solde du compte ;
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ;
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée

Gratuit

360

Gratuit

- par la Banque qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces ;
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ;
- la réalisation des opérations de caisse.

## IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

### COMMISSION D'INTERVENTION

Les commissions d'intervention sont plafonnées par la réglementation.

Commission d'intervention par opération (autorisation découvert momentanée) - clientèle de Particuliers	1 000
- Plafond mensuel	10 000
Commission d'intervention par opération (autorisation découvert momentanée) - clientèle fragile	500
- Plafond mensuel	2 387

### OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais de retour courrier pour adresse invalide	1 932
Saisie en compte (Avis à tiers détenteurs/Saisie arrê/ Opposition administrative du Trésor)	14 000

### INCIDENTS DE PAIEMENT

Les frais bancaires pour incidents de paiement liés à un défaut ou une insuffisance de provision sont plafonnés par la réglementation.

#### Rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision

Chèque d'un montant inférieur ou égal à 5 967 XPF (forfait par chèque) 3 580

Chèque d'un montant supérieur à 5 967 XPF (forfait par chèque) 5 960

Conformément à la réglementation en vigueur, le rejet d'un chèque sans provision a pour conséquence l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de ses comptes dans toutes les banques, cela pendant une durée de cinq ans, sauf régularisation.  
Les forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprennent :

- les frais de rejet par chèque,
- l'ouverture de dossier pour défaut de provision (dès le 1<sup>er</sup> chèque impayé),
- la lettre d'injonction par titulaire,
- la déclaration Banque de France (au Fichier des Chèques Irréguliers),
- les frais ouverture dossier provision affectée par interdiction.

#### Autres frais relatifs à l'interdiction bancaire

Chèque payé pendant l'interdiction (déclaration Banque de France) 3 012

Client "interdit autres banques" : ouverture dossier 3 590

#### Rejet de virement (ponctuel ou permanent) ou de prélèvement pour provision insuffisante : local ou SEPA

dans la limite de 2 387

### PLAFONNEMENT DES FRAIS POUR LA CLIENTÈLE FRAGILE

Client ayant souscrit à l'offre clientèle fragile (plafond mensuel) 2 387

Client ayant souscrit à l'offre clientèle fragile (plafond annuel) 23 866

Client éligible à l'offre clientèle fragile (plafond mensuel) 2983

*Pour la clientèle fragile, le plafonnement des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte comprend :*

- 1° Les commissions d'intervention
- 2° Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ;
- 3° Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ;
- 4° Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ;
- 5° Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ;
- 6° Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ;
- 7° Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ;
- 8° Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ;
- 9° Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

## DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

### DÉCOUVERTS : INTÉRÊTS DÉBITEURS ET COMMISSIONS (PERÇUS MENSUELLEMENT)

#### Intérêts débiteurs

##### Découverts autorisés

Les intérêts sont perçus dès le 1er franc dans la limite du taux d'usure.

##### Découverts non autorisés

Les intérêts débiteurs ne sont perçus que s'ils s'élèvent au minimum à 100 XPF, dans la limite du taux d'usure.

#### Commission pour découvert

##### Découverts autorisés

Taux : 0,16% sur le montant du plus fort découvert du mois en valeur

Règles :

- non calculée sur la partie réescomptable du découvert
- plus fort code commission si plusieurs découverts
- plafonnée à la moitié du montant des intérêts débiteurs

La commission est perçue dans la limite du taux d'usure.

##### Découverts non autorisés

Montant forfaitaire

2 372

La commission est perçue s'il y a perception d'intérêts débiteurs dans la limite du taux d'usure.

### AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT-A.C.C.-C.A.P.

Mise en place (ADD renouvelable) en pourcentage du montant

1%

- Minimum

5 000

Frais d'avenant

12 204

Dénonciation d'une autorisation de découvert

13 220

### CRÉDITS IMMOBILIERS - CRÉDITS À LA CONSOMMATION

Mise en place (en pourcentage du montant)

1%

- Minimum

10 170

Frais d'annulation de dossier

6 028

Avenant (changement de compte ou date de prélèvement)

6 102

Avenant de modification (report d'échéance, durée, autres)

8 136

Avenant de renégociation (taux, garantie, désolidarisation)

12 204

### ÉPARGNE BANCAIRE

#### Compte Sur Livret (CSL)

Ouverture de compte (dépôt minimum : 10 000 xpf)

Gratuit

Tenue de compte CSL (forfait annuel)

1 500

Tenue de compte CSL inactif

Gratuit

Carte bancaire privative de retrait rattachée au compte CSL (cotisation annuelle)

2 334

Carte supplémentaire délivrée sur le même compte CSL (cotisation annuelle)

600

Relevé trimestriel de compte sur livret (forfait trimestriel)

1 424

Relevé mensuel de compte sur livret (forfait mensuel)

1 626

#### Livret Z

Ouverture de compte (dépôt minimum : 10 000 xpf)

Gratuit

Gestion de compte

Gratuit

Carte bancaire privative de retrait rattachée au compte Livret Z (cotisation annuelle)

2 334

- sauf, pendant les 4 premières années si le client a entre 12 et 15 ans

Gratuit

#### Plan Epargne Logement et Compte Epargne Logement

Gestion du compte

Gratuit

Transfert vers un autre établissement bancaire

- Frais de traitement (Forfait par plan ou par compte)

17 312

- Frais de virement selon la destination

(se référer à "Virements/Transferts ponctuels")

#### Ouverture d'un compte à terme

En XPF : dépôt minimum 500 000 XPF

Gratuit

En devise : dépôt minimum USD 20 000, NZD 30 000, AUD 30 000

Gratuit

### ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

HOTU Epargne : Assurance-vie

Tarifs disponibles  
en agence

<b>Assurance Décès Invalidité</b> (cotisation annuelle)	Tarifs disponibles en agence
<b>MANINA Accident de la Vie : Garantie des Accidents de la Vie</b> (cotisation annuelle selon la couverture et le nombre d'assurés)	
• Formule individuelle (selon taux d'invalidité)	12 000/16 000
• Formule famille (selon taux d'invalidité)	23 000/30 000
<b>MANINA Prévoyance : Assurance en cas de décès accidentel</b> (cotisation annuelle selon le capital assuré)	1 000 à 40 000
<b>MANINA Scolaire</b> (cotisation annuelle)	
Tarif applicable au 1er juin 2016	
• Formule 1 : cotisation par année calendaire à compter de sa souscription sans renouvellement tacite. L'enfant est protégé lors de ses activités scolaires et extra-scolaires en Polynésie française comme à l'étranger. Cette formule garantit l'enfant contre les dommages qu'il pourrait subir mais également ceux qu'il pourrait causer.	2 700
• Formule 2 : cotisation pour une année calendaire à compter de sa souscription sans renouvellement tacite. Cette formule protège l'enfant uniquement lors des dommages subis.	1 250
<b>MANINA Voyage</b>	Tarifs disponibles en agence
<b>MANINA Fare : Assurance multi-risques Habitation</b> (cotisation annuelle)	Tarifs disponibles en agence
<b>MANINA Pocket : Assurance des moyens de paiement</b> (cotisation annuelle)	2 900
<b>MANINA Auto : Assurance automobile</b> pour les clients particuliers ou professionnels (personne physique)	Tarifs disponibles en agence
<b>MANINA Cardif garantie emprunteur</b>	Tarifs disponibles en agence

## DATES DE VALEUR

### DEVICES DE L'EEE (ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN) DONT XPF<sup>(1)</sup>

#### Valeur jour

Retrait/Versement en espèces au guichet	J
Retrait espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB)	J
Paiement par carte bancaire privative	J
Virement entre comptes à vue SOCREDO	J
Virement émis d'un compte SOCREDO	J
Virement reçu d'autres banques	J
Prélèvement automatique (crédit client émetteur)	J
Prélèvement automatique (débit client autorisant le prélèvement)	J

### DEVICES HORS EEE

#### Valeur jour

Retrait/Versement en espèces au guichet	J
Retrait espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB)	J
Paiement par carte bancaire privative	J
Prélèvement automatique (crédit client émetteur)	J
Prélèvement automatique (débit client autorisant le prélèvement)	J

#### Valeur lendemain ouvré de l'opération

Virement reçu d'autres banques	J+1
--------------------------------	-----

#### Valeur veille ouvrée de l'opération

Virement au profit d'un compte externe	J-1
--	-----

### VALEUR APPLIQUÉE AU CHÈQUE

#### Valeur lendemain ouvré du jour de traitement de l'opération

Remise de chèques sur place	J+1
-----------------------------	-----

#### Valeur veille ouvrée du jour de traitement de l'opération

Chèque SOCREDO émis	J-1
---------------------	-----

### VALEUR DU COMPTE SUR LIVRET

Les versements réalisés sur votre compte produisent des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> jour de la quinzaine suivant le dépôt.

Les retraits sont passés au débit du compte, en date de valeur fin de la quinzaine précédente.

## RÉSOLUDRE UN LITIGE

### Service de médiation bancaire

**La Banque SOCREDO** a mis en place le service de médiation bancaire. Ce service consiste en la désignation d'un médiateur externe à la Banque, dont le rôle est de trouver une solution amiable aux éventuels litiges pouvant exister entre les banques et leurs clients particuliers. A cet effet, la Banque SOCREDO a désigné le "Médiateur de la Fédération Bancaire Française".

En cas de difficultés concernant le fonctionnement de votre compte à vue ou les services mis à votre disposition :

1) Vous devrez dans un premier temps, contacter votre conseiller.

Celui-ci mettra en oeuvre tous les moyens nécessaires pour résoudre votre problème.

2) Si vous êtes en désaccord avec la solution proposée par votre conseiller de clientèle ou, si celui-ci tarde à vous répondre, vous avez alors la possibilité de saisir le service Gestion des Incidents et Réclamations :

- Par courrier à l'adresse suivante : Banque SOCREDO, service Gestion des Incidents et Réclamations, 115 Rue Dumont d'Urville, BP 130, 98713 Papeete, TAHITI) en détaillant votre réclamation

- Par mail à l'adresse suivante : [reclamation@socredo.pf](mailto:reclamation@socredo.pf)

- Par télécopie au numéro suivant : (689) 40.41.52.83

3) En dernier recours, vous avez la possibilité d'écrire au médiateur à l'adresse suivante :

Madame ou Monsieur le Médiateur de la FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

Course Spéciale 151 - 75 422 PARIS CEDEX 09

ou directement sur le site Internet : [www.lemediateur.fbf.fr](http://www.lemediateur.fbf.fr)

La saisine du médiateur peut également se faire par mail à l'adresse suivante :

[mediateur@fbf.fr](mailto:mediateur@fbf.fr) sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

Ce dernier exercera sa mission en toute neutralité, loyauté et indépendance et s'engage à vous répondre dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date de réception du dossier complet par le médiateur.

*(1) Les devises concernées par l'application de la Directive sur les Services de Paiement sont les devises de l'E.E.E. (Espace Économique Européen) c'est-à-dire celles des pays de l'Union européenne auxquelles s'ajoutent les devises du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande.*

*Les pouvoirs français ont également choisi d'étendre les règles de la Directive des Services de Paiement aux Collectivités d'Outre-mer (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Mayotte, Saint Pierre-et-Miquelon, Nouvelle Calédonie, Polynésie française ainsi que les îles Wallis et Futuna). Ces devises sont donc : l'Euro, le Lev (BGN), le Franc suisse (CHF), la Couronne tchèque (CZK), la Couronne danoise (DKK), le Kroni ou Couronne estonienne (EKK), la Livre sterling (GBP), le Forint hongrois (HUF), le Krona islandais (ISK),*

*le Litas lituanien (LTL), le Lats letton (LVL), la Couronne suédoise (SEK), la Couronne norvégienne (NOK), le Zloty polonais (PLN), le Leu romain (RON) et par extension le Franc pacifique (XPF).*

# CONDITIONS GÉNÉRALES

GUIDE DES CONDITIONS TARIFAIRES  
APPLICABLES AUX PARTICULIERS  
À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

Ces tarifs sont exprimés en francs Pacifique et indiqués TTC.

DES TARIFS BANCAIRES DISPONIBLES A TOUT MOMENT  
GRATUITEMENT DANS NOS AGENCES ET TELECHARGEABLES  
SUR NOTRE SITE INTERNET [www.socredo.pf](http://www.socredo.pf).